

La psychothérapie, délimitée par la psychologie transpersonnelle et l'ésotérisme

Duplique aux répliques suscitées par mon article publié dans le n° 1-2015

Peter Schulthess



Les nombreuses réactions déclenchées par mon article confirment avant toute chose combien il était important de mettre ce sujet en exergue. Lorsqu'on consulte le site Internet de nombreux collègues psychothérapeutes, on s'aperçoit à quel point ils proposent volontiers, outre la psychothérapie, des aides issues de la médecine complémentaire ou de domaines tels que l'ésotérisme, la psychothérapie transpersonnelle, les pratiques spirituelles ou la doctrine du salut. Il est nécessaire de débattre de la recevabilité ou de l'irrecevabilité d'une forme de psychothérapie reconnue adoptant de telles approches (avec ses représentations inhérentes de l'homme et du monde). C'est ce que j'ai souhaité faire et il semble que j'y sois parvenu.

Mais la terminologie pose des problèmes dans ces discussions.

Que recouvrent les notions de «psychologie transpersonnelle», «ésotérisme» et de «spiritualité»? Il en existe de nombreuses interprétations, comme en témoignent les réactions.

Je suis reconnaissant à Mario Schlegel d'avoir précisé la place de la transpersonnalité dans la psychologie analytique de C.G. Jung, notion qui lui vaut, à tort et trop souvent sans discernement, d'être considéré comme l'un de ses fondateurs par les représentants de la psychologie transpersonnelle.

Ainsi, il n'était pas dans mon intention, pas plus que dans celle des collègues autrichiens, d'exclure l'approche jungienne du cercle des procédés thérapeutiques reconnus, comme l'insinue la réaction de Boadella. Idem pour la musico-psychothérapie. Je reste en faveur de la diversité des écoles et des preuves scientifiques.

Et je considère qu'il est particulièrement important que les psychothérapeutes vérifient quelles combinaisons ils créent.

Il n'est pas possible de combiner tout ce que le marché ésotérico-spirituel propose comme techniques en vogue avec la représentation de

l'homme et du monde ainsi qu'avec la compréhension des maladies et problèmes de santé qui appartiennent à une psychothérapie sérieuse, dont les fondements sont scientifiques. Sur ce point, je rejoins les auteurs des diverses réactions. Je n'ai en rien contesté le fait que la spiritualité peut constituer une ressource importante, donc que la dimension spirituelle et transpersonnelle de la nature humaine fait partie intégrante de la psychothérapie - y compris dans la formation. Nombreux ont été les auteurs à mal interpréter mes propos à ce sujet.

La question qui se pose est plutôt de savoir comment et quand? Et si le psychothérapeute y vient parce que le patient soulève ce type de question ou si c'est de sa propre initiative, pour ainsi dire mû par une intention missionnaire. Certains collègues décrivent bien les dangers de la manipulation et de l'influence. Principe qui ne s'applique pas seulement au domaine de la guérison spirituelle mais bien aussi aux postures et valeurs philosophiques et politiques.

Les directives éthiques de notre association règlementent cet aspect. Malgré cela, ces principes sont parfois bafoués. La question a même débouché en Autriche sur un règlement ministériel. Susanne Frei, responsable du bureau des recours de l'Association de psychothérapie de Vienne (WLP), explique dans son article que ce règlement n'est pas né de rien (Frei, 2012, 11-14).

Pour conclure, je souhaiterais ajouter à ma duplique une citation d'Anton Leitner: «Les patient(e)s et client(e)s ont le droit d'être traités par des méthodes éprouvées et vérifiables pour leurs troubles et de bénéficier de conseils avisés et compétents. La psychothérapie est un service juridiquement réglementé qui, contrairement aux actions spirituelles, suppose un diagnostic de base et un diagnostic différentiel, ainsi qu'une indication différentielle motivée.» (Leitner 2011, 96).

NOUVEAU



A consulter désormais également gratuitement en ligne sur le même portail que notre revue scientifique.



Évolution de la profession de psychothérapeute

Science Psychothérapeutique

La revue „Science Psychothérapeutique“ vise à faire évoluer la psychothérapie. Les articles portant sur la pratique et la recherche contribuent à l'échange interdisciplinaire en abordant des questions essentielles telles que l'indication, la méthodologie, l'efficacité, etc. Des sujets provenant de tous les domaines de la psychothérapie y sont publiés: travaux originaux, présentations de cas, projets interdisciplinaires, recensions ou comptes rendus de conférence.

Les contributions déposées sont soumises à une procédure d'évaluation effectuée par des experts internationaux.

La revue est ouverte à toutes les orientations psychothérapeutiques comme la psychanalyse, la psychothérapie centrée sur la personne, la thérapie comportementale, la Gestalt-thérapie intégrative, la psychothérapie corporelle, le psychodrame, la thérapie familiale systémique, la psychothérapie de groupe, etc.

L'accès est libre (Open Access) dans le but de favoriser l'échange scientifique et proche de la pratique ainsi que l'évolution de la psychothérapie.

La revue est éditée deux fois par an. Elle est également disponible en version imprimée à abonner auprès du secrétariat de l'ASP.

Toutes les informations utiles figurent sur notre site web: www.psychotherapie-wissenschaft.info

L'objectif de mon plaidoyer, que certains ont perçu comme polémique ou dichotomique, est de ne proposer sous l'appellation «psychothérapie» que ce que ce terme reconnaît comme méthode spécialisée, et pas des pratiques non déclarées. Cette duplique doit venir clore le sujet mis en lumière dans la publication. Mais peut-être cette discussion pourrait-elle être reprise et approfondie à l'occasion d'une séance de formation continue?

Bibliographie

Frei, Susanne (2012): Praxisnotizen vom Berufsethischen Gremium (BEG): Esoterik, Spiritualität und religiöse Heilslehren im Rahmen von Psychotherapien. Wien, ÖBVP News Mai 2012.

Quelle: [Internet](#) (31. Mai 2016)

Leitner, Anton (2011): Psychotherapie auf dem Weg zur Professionalisierung. In: Kierein, M. und Leitner, A. (Hrsg.): Psychotherapie und Recht. Facultas, Wien, S. 85-136, 1. Aufl. 2011

Peter Schulthess, psychothérapeute ASP reconnu au niveau fédéral, est Gestalt-thérapeute et exerce en cabinet privé depuis 1976. Il mène des activités d'enseignement international et s'implique depuis de nombreuses années dans la politique professionnelle. En tant que président de la Charte suisse pour la psychothérapie, il est membre du comité de l'ASP.

Coordonnées: praxis@pschulthess.ch